

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2020 76 Tarifs restauration scolaire 2020/2021

Rapporteur : F. Ballester

Il est proposé, pour la rentrée 2020, d'appliquer les tarifs suivants, identiques aux tarifs 2019/2020 :

		2019/2020	2020/2021
Enfants commune*	Tranche n°1	1,10	1,10
	Tranche n°2	2,20	2,20
	Tranche n°3	2,80	2,80
	Tranche n°4	3,40	3,40
	Tranche n°5	3,55	3,55
	Tranche n°6	3,60	3,60
	Paniers repas	1,10	1,10
	Adultes	5,60	5,60
Tarif réduit des enseignants		4,34	4,34

(*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillants sur Guidel et aux habitants de Gestel.

<ul style="list-style-type: none">• <u>Rappel du quotient familial</u> <i>1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande</i> QF= ----- <i>2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus</i>• <u>Rappel des tranches</u> <i>Tranche 1 : 0<=QF<=600</i> <i>Tranche 2 : 601 <QF<=800</i> <i>Tranche 3 : 801<QF<=1100</i> <i>Tranche 4 : 1101<QF<= 1600</i> <i>Tranche 5 : QF>1600</i> <i>Tranche 6 : enfants extérieurs</i>
--

Par ailleurs, le service de restauration scolaire consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, le service de restauration scolaire, réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

Il est proposé également que les enfants inscrits en ULIS bénéficient du tarif guidélois, car l'orientation des enfants dans les établissements disposants d'une classe ULIS est imposée aux familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education, Jeunesse et Sports en date du 9 Septembre 2020,

FIXE les tarifs de restauration scolaire présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2020/2021.

Adopté à l'unanimité.

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 13 octobre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

